

## COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

### CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Raymond PETIT, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Alain MILON, Jean-François LAPORTE, Dominique ATTUEL, Magalie CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Absents : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Thierry ROUX

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 25 juin 2020  
*Adopté à la majorité*  
*2 contre :*
  - Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET
  - David BELLUCCI

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1. ELECTION DE DELEGUES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

A ELU les suppléants suivants sur la liste "PLUS LOIN AVEC VOUS" :

- 1- SASTRE André
- 2- LAMBERT Joëlle
- 3- LEPEU Gérard
- 4- CRUZ Monique
- 5- CHARMET Roland
- 6- JAMET Monique
- 7- OUALLET Jean-Marie
- 8- ARMAND Liliane
- 9- JUGLARET Georges

*Résultat des votes :*

*Votants : 32*

*Liste « PLUS LOINS AVEC VOUS » : 30*

*Bulletins blancs : 2*

**2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du maire.

**3. RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE AIME PETRE A SORGUES** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** les représentants de la Commune à savoir :

- Thierry LAGNEAU, membre de droit
- Raymond PETIT,
- Magali CHARMET,

Afin de siéger au sein du conseil d'Administration de la Résidence AIME PETRE.

***Résultat des votes :***

***Votants : 32***

***Raymond Petit : 32 voix***

***Magali CHARMET : 30 voix et 2 bulletins blancs***

**4. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)** – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la liste de 32 candidats ci-dessous, dont 16 titulaires et 16 suppléants, devant permettre au Directeur Départemental des Finances Publiques de choisir les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la CCID :

**MEMBRES TITULAIRES**

M. Daniel NEVEU	224 avenue de la Garrigue - SORGUES
M. André VILLEGAS	1063 boulevard Salvador Allende - SORGUES
M. Claude REBOUL	Chemin Ile de l'Oiselet - SORGUES
Mme Raymonde ROUX	Résidence de l'Ouvèze Bât D - SORGUES
M. Daniel CLAISSE	662 chemin des Pompes - SORGUES
Mme Liliane ARMAND	244 chemin Ile de l'Oiselet - SORGUES
Mme Monique JAMET	21 impasse des Yeuses - SORGUES
M. Jean-Marie OUALLET	21 impasse des Yeuses - SORGUES
M. Jean-Claude COMBE-BERARD	128 boulevard des Prairies - SORGUES
M. Alain BAUVARD	163 avenue Charles de Gaulle - SORGUES
Mme Martine ABERLIN	466 chemin du Badaffier - SORGUES
M. Jacques GRAU	602 chemin de Coutchougus - SORGUES
M. Jacques DEVINE	453 chemin Grange des Roues - SORGUES
Mme Marie-Dominique RAMPAL	5 lotissement les Romarins - SORGUES
M. Jacques FRANCOZ	350 H chemin de la Traille - SORGUES
M. Robert DEYMIER	883 A chemin des Pompes - SORGUES

**MEMBRES SUPPLEANTS**

Mme Elisabeth DEL PRETE	944 chemin de la Montagne - SORGUES
Mme Yolande CHABANEL	3733 impasse de Vaucroze - SORGUES
M. René DUPUY	5 allée des Kakis - SORGUES
M. Jean-Marie RICHARD	61 chemin des Pompes - SORGUES
M. Philippe FERRE	551 boulevard Jean Cocteau - SORGUES
M. André SASTRE	663 D chemin de Pompes - SORGUES
M. Jean PASQUIER	151 chemin Grange des Roues - SORGUES
M. Serge SAHUN	548 chemin de Brantes - SORGUES
M. André BAYONA	87 rue de la Tour - SORGUES

Mme Martine SIMONETTI	193 avenue Paul Floret – SORGUES
M. Joseph BOMPARD	222 rue Marius Chastel - SORGUES
M. Christophe BIANCHERI	542 chemin de Coutchougus - SORGUES
M. Georges JUGLARET	54 lotissement les Deux Roses - SORGUES
Mme Joëlle LAMBERT	2 lotissement les Romarins - SORGUES
M. Roland CECCHINI	448 boulevard Gaston Auguste Michel -SORGUES
M. Paul GIRAUD	415 chemin de la Traille - SORGUES

*Adopté à la majorité*

*2 abstention(s) : (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

## **RESSOURCES HUMAINES**

**5. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- De créer 3 emplois d'assistant d'enseignement artistique, 1 à 16h, 1 à 8h et 1 à 4h,
- que la rémunération de ces 3 emplois est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique,
- De créer 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- que la rémunération de cet emploi est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

*Adopté à l'unanimité*

**6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par :

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 16h,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Création d'un poste de rédacteur à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**7. CREATION DE PLUSIEURS CONTRATS NON PERMANENTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la création de plusieurs emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activités d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et correspondant à :

- 1 emploi d'adjoint d'animation à 5h36.
- 1 emploi d'adjoint d'animation à 7h12.
- 1 emploi d'adjoint d'animation à 8h48.
- 1 emploi d'adjoint d'animation à 9h36.
- 3 emplois d'adjoint d'animation à 12h.
- 2 emplois d'adjoint d'animation à 12h48.
- 1 emploi d'adjoint d'animation à 13h36.
- 3 emplois d'adjoint d'animation à 15h12.
- 1 emploi d'adjoint d'animation à 21h30.

**DIT** que la rémunération sera fixée sur la base des grilles indiciaires relevant des grades d'adjoint d'animation.

**DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

*Adopté à l'unanimité*

### **8. PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID19** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de verser la prime exceptionnelle selon les conditions suivantes :

#### **Bénéficiaires**

La prime exceptionnelle est attribuée :

- aux fonctionnaires
- aux agents contractuels de droit public

Et quel que soit le service particulièrement mobilisé pendant la crise sanitaire

#### **Montant**

La prime exceptionnelle est attribuée aux agents qui ont été particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics face à l'épidémie de Covid 19 et conduisant à un surcroît d'activité pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant forfaitaire de la prime est fixé à 300 € (avec un minimum de temps de travail en présentiel ou en télétravail de 10 jours).

#### **Mode de versement**

La prime exceptionnelle sera versée en une seule fois et fera l'objet d'une attribution par arrêté individuel.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Adopté à l'unanimité*

## **URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **9. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DU SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON ARRÊTE** (Commission Urbanisme et Développement Durable du 23 juin 2020) – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de donner un avis favorable le projet de SCOT arrêté par délibération DCS N°2019-42 du Comité Syndical en date du 9 décembre 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**10. CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET REVOCABLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE** (Commission Urbanisme et Développement Durable du 23 juin 2020) – Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler le contrat administratif avec la SARL BRESSY, le 18-59,

**FIXE** la redevance annuelle de mise à disposition des locaux de la manière suivante :

- une part fixe s'élevant à 9 200 € annuellement.
- une part variable de 2.5% du chiffre d'affaire annuel HT.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

*Adopté à l'unanimité*

## **CULTURE**

**11. REGLEMENT DES ETUDES RELATIF A L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE DISPENSE A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SORGUES** (Commission Culture du 24 juin 2020) -- Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de règlement des études relatif à l'organisation de l'enseignement de la musique et de la danse dispensé à l'école municipale de musique et de danse de Sorgues

*Adopté à l'unanimité*

**12. PARTENARIAT ENTRE LA LUDOTHEQUE ASSOCIATIVE «L'ANIMOTHEQUE» ET LA MEDIATHEQUE DE SORGUES** (Commission Culture du 24 juin 2020) – Rapporteur : Cyrille GAILLARD

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'accueillir une permanence mensuelle de la ludothèque "l'Animothèque" au sein de la médiathèque,

**APPROUVE** ladite convention de partenariat.

*Adopté à l'unanimité*

**13. CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE POUR LES ELEVES MUSICIENS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE** (Commission Culture du 24 juin 2020) – Rapporteur : Sylvie CORDIER

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le projet de convention avec le collège Voltaire

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant

*Adopté à l'unanimité*

**14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS COMPLET AUPRES DE L'ESPACE CULTUREL DES LOISIRS ET DES ARTS (L'E.C.L.A.)** (Commission Culture du 24 juin 2020) – Rapporteur : Christian RIOU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire municipal, auprès de l'association «L' ECLA » de la ville de Sorgues.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

## **POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE**

**15. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AU PROFIT DU C.D.A.D. (CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT) DE VAUCLUSE.** (Commission Politique de la Ville, Jeunesse et Santé du 24 juin 2020) – Rapporteur : Cindy CLOP

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** le versement d'une subvention au titre de l'année 2020 au CDAD d'un montant de 2 400 euros

**DIT** que les crédits sont prévus au titre du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 286-65738

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

**16. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SUITE A L'ARRET DU FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 ACOMPTE 2020. (50%).** (Commission Politique de la Ville Jeunesse et santé du 24 juin 2020) – Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement de l'acompte 2020 concernant la subvention complémentaire aux associations conformément au tableau de versement ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Acompte 2020
ASSER	11 953.00 €
SORGUES BASKET CLUB	1 160.50 €
CRSRO (école de rugby)	5 311.00 €
TENNIS CLUB SORGUAIS	2 066.00 €
TOTAL	20 490.50 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser l'acompte et à signer toutes les pièces s'y rapportant,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2020

*Adopté à l'unanimité*

## **DIVERS**

**17. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX DU MODE DE GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** (Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juin 2020) – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif au vu du rapport de présentation rédigé à l'attention du Conseil Municipal, joint en annexe.

**PRECISE** que dans la mesure où le résultat des négociations serait décevant, le Conseil Municipal pourrait revenir sur ce choix de délégation de service public et retiendrait la régie.  
Ce choix se matérialiserait lors de la délibération actant le résultat des négociations.

**APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement collectif, pour un contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2021 et se terminant le 31 décembre 2026.

*Adopté à la majorité*

*2 voix contre : (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**18. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS NON COMPLET AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES –**

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention de mises à disposition de 5 fonctionnaires municipaux, auprès des Associations Sportives de la Ville de Sorgues.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

**19. TROPHEE PAUL PONS –** Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

**ACCORDE** la subvention de 500 euros à l'association méritante « Rugby Club Sorguais Rhône Ouvèze » pour le Trophée PAUL PONS.

*Adopté à l'unanimité*

**20. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE A L'HEBERGEMENT DES FORCES DE GENDARMERIE –**

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

**ACCORTE** de participer au financement de l'hébergement des forces de gendarmerie mobile du 17 juillet au 30 août 2020 à Vedène dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire pour un montant de 1 920 €.

**PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le budget principal de la ville 2020 sur le compte 62878 « Remboursement de frais à d'autres organismes ».

*Adopté à la majorité*

*3 abstention(s) : (Alain MILON, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**21. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE « PARTICIPATION CITOYENNE : VOISINS VIGILANTS » SUR LE LOTISSEMENT LE JAS DE GRANGENEUVE –** Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la mise en place du dispositif de « participation citoyenne, renommée voisins vigilants » sur le lotissement le Jas de la Grangeneuve

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

Sorgues, le 15 Juillet 2020  
Le Maire  
Thierry LAGREAU  
MAIRIE DE SORGUES  
- 84706 - CEDEX